



■ TF0026 7548 

Mme/Mr ASSOC CHAU AU COEUR
RUE DE LA CROIX SAINT VINCENT

89340 VILLENEUVE LA GUYARD

Référence : 14/08/20-1-0145

Edité, le Samedi 22 Août 2020

FACTURE

Madame, Monsieur,

Nous avons effectué des analyses le 14/08/20 prescrites par Clin Vet Les Renardières pour votre CHIEN ACHILLE
Veuillez trouver ci-dessous le détail de notre facture.

Montant des Examens HT	89.17 Euros
TVA 20.0%	17.83 Euros
Montant des Examens TTC	107.00 Euros
Déjà réglé	<u>Euros</u>
Reste à payer	107.00 Euros

Si vous avez déjà réglé l'intégralité de cette facture, le reste à payer apparait à 0.

Vous avez joint un règlement avec votre prélèvement, ne pas tenir compte de ce courrier, votre règlement est en cours de traitement, à défaut, voici les modalités :

Règlement au comptant par chèque à l'ordre de Cerba Vet ou virement bancaire

- * Chèque à adresser à l'adresse suivante : CERBAVET - Comptabilité client
95066 CERGY PONTOISE CEDEX 9
- * Paiement par virement : CREDIT DU NORD
IBAN : FR76 3007 6020 2020 6240 0020 081
BIC : NORDFRPP

Merci d'indiquer systématiquement la référence de ce courrier lors de votre règlement

Toute réclamation concernant le contenu de cette facture devra être formulée sous deux mois à date de réception de la facture. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

En cas de retard, les pénalités seront calculées sur la base de 3 fois le taux légal.
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue à l'article L.441-6 alinéa 12 du code du commerce est fixé à 40 euros.

F11:7E40 P...04E0E C...00070007